

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 avril 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

SA MAJESTÉ LA REINE ELIZABETH II

VŒUX À L'OCCASION DE SON ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, comme c'est aujourd'hui le 21 avril, l'anniversaire de naissance de Sa Majesté, la reine Elizabeth II, reine du Canada par la grâce de Dieu, je propose donc, appuyé par le député de South Shore (M. Crouse):

Que la Chambre adresse à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, à l'heureuse occasion de son anniversaire, nos vœux les meilleurs et les plus sincères pour de nombreuses autres années de bonheur.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES AFFAIRES DU NORD CANADIEN

LE RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'EXPLOITATION
MINIÈRE DANS LE NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante.

Étant donné que le rapport du Comité consultatif sur l'exploitation minière dans le Nord a suscité un vif intérêt tant dans l'industrie minière du Nord que parmi la population des territoires du Nord en général, et étant donné que ce rapport, en vertu d'une motion adoptée à l'unanimité par la Chambre

lors de la 31^e législature, a été renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien qui, cependant, n'a pu en terminer l'étude à cause des dernières élections, je propose, avec l'appui du député de St. Catharines (M. Reid):

Que le rapport du Comité consultatif sur l'exploitation minière dans le Nord soit de nouveau soumis à l'étude du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

DEMANDE D'UNE ÉTUDE SUR LES RESSOURCES NON
RENOUVELABLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill J. Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné les controverses de plus en plus vives entre les gouvernements fédéral et provinciaux au sujet du prix, des impôts et des redevances applicables aux ressources non renouvelables, je propose, appuyé par le député de Calgary-Est (M. Kushner):

Que la Chambre charge le gouvernement du Canada de constituer une commission royale d'enquête chargée d'étudier les structures actuelles en matière de prix, de redevances et de fiscalité applicables aux objectifs nationaux, régionaux et provinciaux relatifs à toutes les ressources réellement non renouvelables exploitées au Canada et vendues dans notre pays ou à l'étranger, afin d'établir dans quelle mesure ces structures sont satisfaisantes et de faire les recommandations qui s'imposent; la commission devra examiner notamment les mécanismes et régimes relatifs aux prix, aux redevances et aux impôts applicables aux hydrocarbures, aux métaux ferreux et non ferreux, à l'amiante et aux phosphates, en insistant plus particulièrement sur les contradictions et les anomalies observées dans les pratiques suivies par le gouvernement fédéral pour fixer les prix et les impôts applicables aux ressources non renouvelables vendues à l'étranger et d'une province à l'autre.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.